

→ BAPAAT

Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien

Code RNCP : 1833

Durée :

- Formation alternée sur 1 an
- 635h de formation en centre
 - 2 jours par semaine en centre (le reste de la semaine en entreprise)
 - 5 semaines de congés payés par an

Lieu :

Yvetot

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Pratiques sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

Contact :

 Tél. 02 35 56 39 24
 cfa.yvetot@educagri.fr

 Allée du lycée agricole - BP 164
76195 Yvetot Cedex

 www.cfa.naturapole.fr

Option : Loisirs de Pleine Nature Support : Poney-Théâtre-Jeux

Objectifs de la formation

Le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT) est un diplôme d'Etat, de niveau V (ancienne nomenclature) / 3 (nouvelle nomenclature Europe), délivré par le Ministère chargé de la ville, de la Jeunesse et des Sports, qui atteste d'une qualification professionnelle pour l'encadrement, l'animation et l'accompagnement des activités physiques, sportives et socioculturelles.

La formation doit permettre, à des jeunes attirés par l'enseignement des activités équestres, d'accéder à des emplois d'encadrement et d'animation dans des poneys club, des centres équestres ou des clubs de vacances. En outre, cette formation peut servir de préformation au Brevet Professionnel JEPS (de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

Conditions d'admission

Pour être admis.e en formation le/la candidat.e doit :

- Etre âgé.e de 18 ans pour la délivrance de l'examen,
- Etre titulaire du CAPa Palefrenier Soigneur/euse, ou du BEPA Activités Hippiques ou justifier d'un niveau supérieur de formation,
- Avoir le niveau galop 5 (minimum) / Obtention du galop 6 obligatoire au moment de l'examen,
- Justifier de la formation prévention et secours civiques de niveau 1 (P.S.C.1),
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec l'équipe des formateurs/trices chargé.es des enseignements.

L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidat.es. Les tests permettent de s'assurer que les jeunes ont le niveau requis pour suivre avec succès la formation.

Le versement de frais connexes d'un montant de 122€ doit être effectué au CFA après la confirmation d'inscription.



Contenu de la formation

Module 1	• Communication
Module 2	• Sciences et informatique
Module 3	• Environnement socio – professionnel
Module 4	• Pédagogie théorique et pratique
Module 5	• Pratique équestre – maintenance
Module 6	• Pratique de l'activité théâtrale et jeux

Evaluation - Validation

La validation se fait en 2 étapes :

- Le contrôle continu : validation des 21 domaines de compétence / obtention du PSC1 (si besoin) / validation du galop 6 (si besoin) / validation du support poney-théâtre-jeux.

- L'examen terminal qui comprend deux épreuves :

- Une mise en situation professionnelle incluant un échange entre le jury et le/la candidat.e,
- Un entretien de synthèse avec le jury portant sur le parcours de formation et l'expérience professionnelle du/de la candidat.e, s'appuyant notamment sur son livret de formation professionnelle.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen (année N-1) : 100%
- Taux d'insertion professionnelle (à 12 mois, année N-2) : 100%

Rémunération

15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

Contact :

📞 Tél. 02 35 56 39 24
 ✉ cfa.yvetot@educagri.fr

📍 Allée du lycée agricole - BP 164
 76195 Yvetot Cedex

🌐 www.cfa.naturapole.fr

cfa.naturapole.fr